

Paris, le 21 novembre 2018

DÉMENTI DE LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France dément formellement les informations erronées diffusées aujourd'hui sur le bitcoin

Contrairement à ce qui a été affirmé ce matin par certaines stations de radio, sans vérification préalable, aucune convention n'a été signée afin de permettre la vente de bitcoin dans les bureaux de tabac. Aucun accord n'est par ailleurs discuté ni envisagé sur le sujet.

La Banque de France rappelle qu'elle a émis à plusieurs reprises des <u>mises en garde sur</u> <u>l'usage des crypto-actifs</u>; ces mises en garde demeurent d'actualité. Ce sont des actifs purement « spéculatifs » et ne sont pas des monnaies. Ceux qui investissent dans le bitcoin comme dans les autres crypto-actifs le font entièrement à leurs risques et périls.

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

